

DES EFFETS SOCIO-ÉCOLOGIQUES DE L'ACCAPAREMENT DE L'EAU À LA DÉTERRITORIALISATION : LE CAS DE LUHWINJA

Anuarite Bashizi, Esther Kadetwa Kayanga & An Ansoms¹

Introduction

Le monde enregistre aujourd'hui des phénomènes dramatiques qui préoccupent l'humanité entière et font l'objet de plusieurs débats tant au niveau national qu'international. Il s'agit notamment des crises climatique, financière, alimentaire, énergétique, de la perte de biodiversité, etc. Plusieurs acteurs, privés et publics, investissent alors dans des projets visant à pallier ces difficultés. Ces crises ne sont ni naturelles ni aléatoires, mais apparaissent comme des manifestations du système capitaliste et de sa dynamique d'expansion permanente. Les secteurs les plus vulnérables en subissent alors des retombées plus grandes.

La présente étude aborde la question de l'eau, une ressource de plus en plus convoitée depuis la crise économique et financière de 2008, période marquée par une hausse sensible des cours des produits alimentaires ainsi que par le fort accroissement de demandes des terres qui s'en est suivi (Franco *et al.* 2014 ; GRAIN 2012). La terre étant devenue un investissement intéressant, des milliers d'hectares ont été cédés aux compagnies multinationales (Ansoms & Hilhorst 2014) pour des projets agraires, miniers et de production d'énergie renouvelable (les biocarburants). Or, ces projets sont très gourmands l'eau. Ceci accroît alors la pression sur les ressources en eau disponibles sur le territoire.

Au-delà du fait que ces projets accroissent la compétition pour accéder aux ressources en eau, les transactions foncières négociées s'assortissent généralement de droit d'accès à l'eau (Savioria & D'Odoricob 2013 ; GRAIN 2012). Ceux qui acquièrent des concessions acquièrent aussi souvent gratuitement les ressources d'eau et en font usage suivant leurs besoins. Selon leurs convenances, ils en définissent les modalités d'accès pour les

¹ Anuarite Bashizi est doctorante à l'Université catholique de Louvain (UCL) et chercheuse au Centre d'Expertise en Gestion minière (CEGEMI) ; Esther Kadetwa Kayanga est assistante à l'Institut supérieur de Développement rural de Bukavu (ISDR/Bukavu) ; An Ansoms est professeur à l'Université catholique de Louvain (UCL).

autres usagers. Certains tirent même davantage de bénéfices de l'accès à l'eau qu'aux terres achetées. Tel a été le cas par exemple de la société britannique Chayton Capital, qui, après avoir acheté des terres agricoles en Zambie, a réalisé que « ce ne sont pas les terres qui ont de la valeur. La vraie valeur est dans l'eau » (GRAIN 2012 : 2). Ce phénomène d'accaparement de l'eau met ainsi en péril la durabilité des ressources en eau et remet en question les droits des communautés locales, dont la subsistance dépend de l'utilisation de l'eau et des écosystèmes associés.

Généralement, les réglementations en rapport avec la gestion de l'eau ne sont pas claires et précises (Reiner 2012). En outre, les concessions de terres s'opèrent souvent sans étude préalable sur la disponibilité en eau et les questions d'accès qu'elle pose pour les communautés locales (*ibid.*). Les investisseurs en profitent alors pour sécuriser le plus possible leur propre approvisionnement. Au Mali, par exemple, le Gouvernement a déjà cédé plus d'un demi-million d'hectares de terres aux investisseurs étrangers. Or, la FAO évalue le potentiel d'irrigation de ce pays à partir du fleuve Niger à environ un demi-million d'hectares. Les conséquences de ceci se vérifient alors sur la baisse de débit du fleuve Niger et sur le changement climatique (Djiré 2012). Dès lors, il apparaît clairement que les crises hydriques et foncières que connaît le monde actuellement ne constituent pas des données naturelles. Elles sont produites par des enjeux politiques et économiques portant un discours humaniste ou de développement.

On pourrait penser que les cas d'accaparement de l'eau ne causent d'énormes préjudices que dans les régions arides qui connaissent de longues périodes de pénurie d'eau. En réalité, la question de l'accaparement de l'eau pose des problèmes sévères partout. Si l'Afrique est reconnue pour disposer d'abondantes ressources, plus d'un tiers de la population africaine vit pourtant actuellement dans des environnements où l'eau est devenue une ressource rare muée en objet de conflit (Van Kote 2012). La RDC, par exemple, est l'un des pays possédant les ressources hydrologiques les plus importantes en Afrique (PNUE 2011). Elle représente à elle seule 25 % des ressources en eau douce de tout le continent (Galland 2012), et 30 % de l'écoulement total en Afrique provient du bassin du fleuve Congo (Paquerot 2007). Mais malgré cette abondance de réserve d'eau douce, une majeure partie de sa population n'y a pas accès (Mérino 2008). La consommation de l'eau en RDC est même plus faible que celle de nombreux pays arides du Sahel (*ibid.*).

C'est à la compréhension d'un tel paradoxe que le présent chapitre veut contribuer. Le cas de l'accaparement de l'eau à Luhwindja – une zone située à l'est de la RDC – nous permettra d'appréhender le problème. Notre analyse montre comment les paysans d'un village ont progressivement été dépossédés des ressources en eau après que leur terre eut été octroyée à une compagnie minière. À partir du concept de territoire, nous tenterons de

confronter les rationalités des acteurs derrière le phénomène d'accaparement des ressources afin de comprendre le mécanisme de la déterritorialisation.

En effet, pour la communauté locale, le territoire est un milieu de vie et de reproduction que l'on intègre en soi et qui constitue une partie de soi que l'on est prêt à défendre (Marion 2012). La communauté locale est animée par une logique de conservation de ce territoire, auquel elle doit son identité, sa culture, son histoire et son environnement. Cependant, les investisseurs perçoivent le territoire comme un espace renfermant des ressources dont l'exploitation créerait des richesses. Ces derniers sont animés d'une logique économiste ; le territoire n'est rien d'autre qu'un instrument dans une stratégie d'accumulation maximale des richesses (Peemans 2012). Ainsi, l'eau, qui est pour la communauté locale un bien commun à caractère public et une ressource à protéger, représente pour les investisseurs une propriété privée à exploiter pour des raisons d'intérêt personnel. Une telle logique territoriale tend à fragiliser et à insécuriser la communauté locale, qui se voit détachée de son territoire, de son identité, de sa culture et de son environnement. On assiste ainsi à un phénomène de « déterritorialisation ».

Du point de vue méthodologique, nous avons choisi la chefferie de Luhwindja, plus précisément le groupement de Luciga, comme étude de cas. Le choix de cette zone de recherche a été motivé par la coexistence de plusieurs ressources naturelles – notamment l'eau, les terres agricoles, les mines et la forêt – sur ce territoire d'une part, et d'autre part, le fait que la politique gouvernementale de promotion du secteur minier y est en œuvre depuis une dizaine d'années. La collecte des données a été menée suivant une approche socio-historique. Nous avons eu recours à une « *mixed-method* », en couplant les entretiens individuels et en « *focus groupe* » aux récits de vie et à la cartographie participative.

L'enjeu de cette recherche est de contribuer à l'introduction de l'analyse de l'accaparement de l'eau en RDC, matière jusqu'alors inexplorée. En effet, les études précédemment réalisées sur les problèmes de l'eau en RDC sous-estiment encore l'ampleur du phénomène et se concentrent davantage sur les questions de gestion, de distribution et d'approvisionnement en eau potable dans les milieux ruraux ou urbains. Les contributions antérieures de *Conjonctures congolaises* (Baraka, Nyenyezi & Ansoms 2017 ; Nyenyezi & Ansoms 2016 ; etc.) et de l'*Annuaire des Grands Lacs* (Claessens, Mudinga & Ansoms 2012 ; Mudinga 2013, etc.) ne font pas exception. Elles traitent abondamment de l'accaparement des terres sans jamais aborder la problématique de l'accaparement de l'eau. Ces deux phénomènes sont pourtant fortement corrélés.

1. Problématique de l'eau et notion d'accaparement de l'eau

L'eau est une ressource naturelle indispensable et non substituable. « L'eau, c'est la vie », dit-on. Elle est souvent présentée comme une ressource disponible en quantité sur la terre, la majorité de la superficie planétaire étant immergée.

Cependant, l'eau douce ne constitue que 2,6 % du volume total d'eau sur terre. Le pourcentage restant est contenu dans les glaciers de l'Arctique et de l'Antarctique (Sylla 2011). L'eau douce directement accessible (les eaux des fleuves, des rivières, des lacs, des nappes phréatiques et des marais) se présente donc en quantité très limitée, couvrant moins de 1 % du volume d'eau sur terre. Cette quantité infinitésimale est par ailleurs inégalement répartie à la surface du globe (Hassan 2008). Si certains pays² disposent de ressources hydriques qui se renouvellent chaque année, ce qui leur permet d'en avoir en permanence et en quantité suffisante (Sylla 2011), d'autres connaissent de longues périodes de stress hydrique (Payen 2007).

Le caractère de l'eau, à la fois vital et multifonctionnel d'une part, et d'autre part, limité et impartial, en fait une ressource rare, un objet de conflits qui dégénèrent souvent en guerres (Paquerot 2007). Celles-ci fragilisent les pratiques de gestion et de conservation de l'eau, perturbent le processus de renouvellement de cette ressource et conduisent par la suite à des situations de marginalisation et de désastre humanitaire. En outre, la pression sur l'eau devient de plus en plus forte. Cela serait dû principalement à la croissance démographique suivie de l'urbanisation, de la hausse de la demande alimentaire et du besoin en irrigation (UN Water 2015). Ainsi, l'inégale répartition de l'eau se fait encore davantage ressentir et engendre des conflits entre les usagers. Par ailleurs, la qualité de l'eau se dégrade et est à l'origine de maladies graves. Selon l'OMS, près de 80 % des maladies dans les pays en développement seraient liées à cette mauvaise qualité. Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement serait même l'une des principales causes de mortalité et de maladie au monde. Les conflits ayant pour objet l'accès à cette ressource sont aujourd'hui fréquents dans plusieurs États de la planète, et sont d'autant plus récurrents entre pays partageant un même cours d'eau. Environ 245 fleuves au monde sont répartis entre plusieurs pays et l'ONU a recensé 300 zones de conflits potentiels liés aux eaux internationales (Hugon 2005).

Toutefois, la faible disponibilité et la répartition inégale des ressources en eau sur la terre n'expliquent pas à elles seules les défis liés à l'eau auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée. Certaines études ont montré

² Neuf pays au monde (le Brésil, le Canada, le Congo, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, la Chine, la Colombie et la Russie) se partagent environ 60 % des réserves d'eau douce de la planète (Sylla 2011).

que le peu de ressources en eau disponible est suffisant pour satisfaire les besoins de l'humanité (Mikaïl 2005). Il suffit de se conformer aux règles perçues comme justes, en faire un usage sain, équilibré et bien encadré (*ibid.*). Or, cela est souvent loin d'être le cas dans la plupart des régions où les problèmes liés à l'eau se font ressentir. Dans la plupart des cas, les réglementations en rapport avec la gestion de l'eau ne sont pas bien définies (Mérino 2008).

En effet, la notion d'accaparement de l'eau est encore moins développée dans la littérature francophone – contrairement à celle d'accaparement des terres, qui est de plus en plus médiatisée. Pourtant, elle traduit un phénomène d'actualité. Selon l'étude « The global water grab », l'expression « accaparement de l'eau » traduit une situation dans laquelle des acteurs puissants – privés ou publics – prennent le contrôle des ressources en eau utilisées par les communautés locales ou alimentant des écosystèmes sur lesquels sont fondés les moyens de subsistance des communautés, et réallouent ces ressources pour leurs propres intérêts (Franco *et al.* 2014). Ainsi, la notion d'accaparement de l'eau permet de poser un regard nouveau sur les processus et dynamiques qui affectent négativement des personnes dont la vie, l'identité culturelle et les moyens de subsistance dépendent directement ou indirectement des activités associées à l'eau, à la permanence de cette ressource et à son accès (Santos 2014).

Nous relevons ici quatre principaux discours qui ont servi de base stratégique au phénomène d'accaparement de l'eau selon la littérature. Premièrement, on rencontre le discours soutenu par le modèle des marchés mondiaux de l'alimentation quant à l'acquisition de nouvelles terres agricoles en vue d'accroître la production et ainsi couvrir les besoins alimentaires de l'humanité en croissance. Ce discours a impliqué une explosion dans les transactions des terres agricoles partout dans le monde. Des milliers d'hectares de terre ont été octroyés par des gouvernements hôtes aux investisseurs agricoles à grande échelle et à finalité commerciale. Ce type d'agriculture nécessite souvent des milliers d'hectares de monocultures vivrières qui consomment beaucoup d'eau, parfois jusqu'à dix fois plus que les systèmes agricoles biodiversifiés (Franco *et al.* 2014). L'irrigation de ce type de culture amenuise la quantité de l'eau disponible dans les zones environnantes, et les zones en aval présentent des risques de stress hydrique et/ou de pollution des eaux (Savioria & D'Odoricob 2013). Aussi, les ressources en eau sur les terres accaparées se retrouvent désormais sous le contrôle de l'accapareur de terres. Les propriétaires terriens deviennent ainsi propriétaires des eaux de leurs concessions et définissent les règles d'accès pour les autres acteurs.

Deuxièmement, le phénomène d'accaparement de l'eau serait justifié par le discours de lutte contre le changement climatique et contre le prix croissant du pétrole par la voie de la production d'énergie de remplacement,

les biocarburants. Plusieurs investisseurs étrangers ont acquis des terres en Afrique pour la culture de produits entrant dans la fabrication des biocarburants. Or ces cultures requièrent une quantité significative d'eau. Pour produire un litre de biocarburant, il faut compter environ 2500 litres d'eau (WWAP 2017). Soutenant l'accaparement des terres, ce discours prétend que les terres octroyées aux investisseurs pour la production de biocarburants sont souvent dégradées (Savioria & D'Odoricob 2013). Mais, en réalité, les investisseurs cherchent avant tout des terres inondées ou facilement irrigables (*ibid.*).

Troisièmement, outre les projets agraires, le phénomène d'accaparement de l'eau serait également justifié par la quête de capitaux issus de projets miniers ou d'hydro-énergie. Au vu de la demande croissante en matières premières au niveau mondial, les gouvernements hôtes se sont investis dans l'expansion des industries extractives pour des productions à grande échelle. Ainsi, les nouvelles technologies telles que la fracturation hydraulique ou *fracking*, les produits chimiques toxiques injectés dans la terre et éjectés dans l'air lors du processus d'extraction présentent une menace majeure d'épuisement et de pollution de l'eau (Savioria & D'Odoricob, 2013). De même, les projets hydro-électriques impliquent généralement un transfert de contrôle des ressources en eau au profit des investisseurs et au détriment des populations locales (Petitjean 2015). La construction de barrages réduit le débit des eaux en aval et entrave l'irrigation des terres. Ainsi les populations locales voient leurs droits d'accès aux ressources en eau compromis par la réallocation des eaux à des fins hydro-énergétiques, par la surexploitation des ressources en eau et par la pollution des eaux.

Quatrièmement, l'accaparement de l'eau serait aussi justifié par la vague de réformes dans le secteur de l'eau. Afin de réguler le marché des ressources en eau, de nombreux pays en développement ont mis en place des politiques de gestion des ressources en eau préconisant la privatisation des systèmes et services (*ibid.* ; Ansoms 2016). La privatisation présente l'eau comme un bien économique, une source de profits pour les investisseurs internationaux, mais dont le prix, soumis aux lois du marché, ne cesse de s'élever pour les populations locales (FECQ 2014). Ceci limite alors le droit d'accès aux ressources en eau des milliers des personnes « pauvres » se trouvant dans l'incapacité de payer l'eau au prix du marché.

La majorité de ces discours apparaissent comme des stratégies d'acteurs puissants visant à contrôler les ressources en eau afin d'en tirer des bénéfices. Les plus vulnérables sont les populations locales privées d'accès aux ressources dont pourtant dépend leur survie. Cette situation engendre d'énormes souffrances au sein des communautés locales et bouleverse la notion même de territoire, comme nous allons le voir dans le cas de Luhwindja ci-dessous.

2. Accaparement de l'eau à Luhwindja : étude de cas

Le cas de Luwindja, plus précisément de Luciga, nous a permis d'illustrer le phénomène d'accaparement de l'eau et ses effets socio-écologiques sur le territoire. Dans un premier temps, nous verrons comment l'entreprise minière Banro s'est accaparé des ressources en eau à partir de l'accaparement des terres et comment cela a affecté la vie sociale et politique des communautés locales. Nous traiterons ensuite d'un effet pervers de l'accaparement de l'eau : l'accès à cette ressource est compromis du fait d'une potentielle pollution et contamination par le cyanure utilisé dans l'exploitation industrielle.

2.1. Accaparement de l'eau par l'entreprise minière Banro

En 2006, une firme multinationale canadienne dénommée Banro explora la grande mine d'or de Luhwindja (la mine de Twangiza, couvrant près de 1164 km²) et se lança en 2011 dans son exploitation. Le titre d'exploitation de cette concession lui avait été accordé depuis 1997 à la suite de la chute de la Société minière et industrielle du Kivu (SOMINKI). À l'époque, Banro ne put entreprendre ses activités en raison des différentes guerres qui traversaient le pays. Depuis la fin des conflits, l'entreprise s'est donné pour mission d'explorer et d'exploiter le potentiel de ce territoire.

L'arrivée de Banro a été un grand choc pour la population locale. Un paysan en colère face aux robinets publics qui ne coulent plus nous dit :

« [...] notre grand ennemi c'est cette entreprise minière [Banro]. Elle nous a tout pris : nos champs, nos maisons, nos carrés miniers, tout. Et voilà que l'accès à l'eau devient aussi un problème ici alors que nous avons des rivières qui coulent autour de nous » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, janvier 2016).

2.1.1. De l'accaparement des terres à l'accaparement de l'eau

La société Banro a acquis le titre d'exploitation de la mine de Twangiza. Cette concession était habitée par plusieurs ménages qui y cultivaient des champs et y élevaient du bétail. C'était leur milieu de vie. Plusieurs rivières et sources d'eau étaient utilisées par les communautés locales pour les besoins ménagers et divers travaux artisanaux. En acquérant cette concession, la société Banro a eu la mainmise sur tout ce qui s'y retrouvait. Dans un premier temps (en 2010), 6 villages³ ont été délocalisés vers le site de Cinjira, prévu pour accueillir 800 ménages. Certaines maisons ainsi que

³ Selon le rapport de l'OGP (2015), les premiers villages à être délocalisés sont Bigaja, Luciga (Goné), Buhamba, Lwaramba, Nyora (Namihombo) et Cibanda, tous situés dans le groupement Luciga.

des champs de ces villages ont été détruits ; les arbres ont été coupés et les rivières détournées. Un paysan, privé de ses terres, nous confie :

« [...] nous avons été dépossédés de tout, nous n'avions rien à dire. En un jour seulement, Banro est devenu le maître de tout ce que nous avons construit et de tout ce dont dépendait notre vie depuis des générations. [...] Depuis que Banro est là, notre vie est devenue tout autre ; même l'environnement a été perturbé » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, janvier 2016).

En effet, lors de sa phase d'exploration, la société Banro a procédé à des travaux de forage. Elle devait percer le sol jusqu'à plus de 500 m de profondeur. Ces travaux ont causé de véritables dégâts environnementaux. Un habitant raconte :

« Lors des travaux de forage, de grands engins de Banro enfonçaient des tuyaux dans le sol et ceux-ci atteignaient 600 m de profondeur. Ces tuyaux ressortaient de là avec des échantillons de sol destinés au laboratoire. Mais quelque temps après, on se rendait compte que le débit des sources d'eau à proximité des forages diminuait et progressivement l'eau cessait de couler [...]. Lorsque les machines de Banro enfonçaient les tuyaux dans le sol, il arrivait que ces tuyaux atteignent et traversent la nappe phréatique. Cela détournait alors la trajectoire d'écoulement des eaux souterraines qui approvisionnaient les sources d'eau » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, janvier 2016).

Ces explications ont été confirmées par certains ingénieurs de la chefferie qui travaillent dans le domaine de l'adduction d'eau à Luhwinja. Ceux-ci montrent par exemple qu'au cours de la phase d'exploration, de 2006 à 2008, le groupement de Luciga a enregistré l'assèchement de plusieurs sources d'eau. Le chef de groupement de Luciga nous en a énuméré sept dont : Lukunguri, Cimvira, Bushingi, Cijabu, Cibanda, Kadumwa, Kaliba. Pendant cette période de pénurie d'eau – qui aurait duré plus de cinq ans avant qu'une solution alternative ne leur soit proposée –, les usagers des sources d'eau asséchées étaient obligés d'aller chercher de l'eau ailleurs, souvent à des endroits très éloignés. Le chef de groupement déclare :

« [...] Les habitants de Kalaga s'approvisionnaient à Lukunguri, à 5 minutes de marche ou à Cijabu. Lorsque ces sources d'eau avaient cessé de couler à cause des activités de Banro, ils allaient chercher de l'eau à Kishimpale, à environ 2 heures de marche. Les habitants de Kange qui allaient puiser à Cijabu, à 10 ou 15 minutes de marche, ont été obligés d'aller chercher de l'eau à Muhungama, à 1 heure de marche. Les habitants de Kashegeshe qui puisaient leur eau à Cijabu également, à 10 minutes de marche, ont été obligés d'aller chercher de l'eau à Lulimowhé, à environ 1 heure de marche. Les habitants de Nkantambwe qui puisaient leur eau à Civira, à 10 minutes de marche, ou à Bushigi, à 15 minutes de marche, sont jusqu'aujourd'hui obligés d'aller s'approvisionner dans le camps Banro à Mbugumya, à

30 minutes de marche » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, juin 2016).

Ainsi, l'accaparement des terres des paysans de Luhwindja pour l'exploitation minière de Banro a occasionné au même moment l'accaparement de l'eau utilisée par ces mêmes paysans, générant par la-même beaucoup de souffrance au sein de la communauté locale de cette zone.

2.1.2. Souffrances des ménages

Les assèchements des sources par les activités minières de Banro ont donné lieu au mécontentement généralisé de la population locale. En réaction, la société a proposé, en 2014, une mesure alternative en installant des tanks de retenue d'eau dans les villages de Luciga. Cette mesure n'a toutefois pas complètement résolu le problème des paysans. Au contraire, elle a créé d'autres formes de souffrance et de dépendance. Un paysan, indigné face au problème de l'eau dans son village, raconte :

« Après qu'elle nous ait pris notre eau, Banro a installé des fûts d'eau qui approvisionnent des robinets qu'elle a installés çà et là dans le groupement. Mais si vous y allez maintenant, il n'y a pas d'eau qui coule des robinets. Banro a fixé un horaire à suivre pour puiser l'eau. L'eau ne coule de ces robinets qu'entre 6 h et 8 h puis entre 16 h à 18 h. Il y a même des robinets où l'eau ne coule plus depuis quelque mois déjà. Cela ne nous arrange pas. Auparavant, nous allions à la source chaque fois que nous en avons besoin. Maintenant, il faut courir derrière la montre pour aller chercher de l'eau selon l'horaire de Banro. Aussi, il arrive des moments où nous allons puiser de l'eau, mais elle ne coule pas des robinets, et cela durant des jours. À ce moment, nous sommes alors obligés d'aller chercher de l'eau loin dans les villages voisins » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, juin 2016).

L'horaire imposé par Banro est problématique dans la mesure où il ne tient pas compte du mode de vie des communautés locales. Un autre paysan, troublé par cette question, nous dit :

« Nous ne savons même pas en fonction de quoi Banro a fixé cet horaire. Généralement, ce sont les enfants qui vont puiser de l'eau. Or, entre 6 h et 8 h, les enfants sont sur le chemin de l'école. Il faut donc faire un choix. Soit ils vont puiser de l'eau et risquent de rater leur classe ce jour-là ou d'y arriver en retard. Soit ils décident de ne pas aller puiser de l'eau et donc de laisser la maison sans eau. Dans ce cas, nous sommes obligés d'attendre le soir pour y aller. Or, le soir, il y a du monde aux robinets. Pour pouvoir puiser, il faut se battre, tout le monde se précipite pour avoir de l'eau avant qu'on ne ferme le robinet [...]. Un autre problème est que le soir, le débit de l'eau devient très faible. Cela ne fait qu'alimenter la bagarre, car tout le monde veut puiser de l'eau et personne n'est patient pour que le bidon de l'autre se remplisse » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, juin 2016).

Ces difficultés d'accès à l'eau sont à la base de plusieurs problèmes de santé dans le groupement de Luciga. Un paysan nous raconte à ce propos :

« L'eau est devenue rare. Pour en avoir, il faut se battre. Depuis lors, quand on arrive à puiser deux ou trois bidons d'eau, il faut en faire bon usage. C'est-à-dire qu'il faut minimiser son utilisation. Par exemple, si tu penses que tes mains ne sont pas très sales, ne t'amuse pas à les laver juste pour les laver. Pour nettoyer la maison ou un habit, il faut vraiment qu'il soit trop sale [...]. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous connaissons de plus en plus de maladies liées à une mauvaise hygiène. Nos enfants attrapent de la diarrhée à tout moment. Les maux de ventre, les dermatoses, le choléra, la fièvre typhoïde sont devenus beaucoup plus fréquents dans notre village depuis que nous connaissons des problèmes d'accès à l'eau [...]. Nous commençons même à nous demander si l'eau de Banro est vraiment potable. Si vous vérifiez bien, les tanks installés à Cinjira par exemple sont approvisionnés par une rivière très fréquentée par les paysans. Certains paysans s'y baignent lorsqu'ils reviennent de leurs champs et d'autres y font la lessive. Il n'y a pas un quelconque traitement de cette eau avant qu'elle soit acheminée vers les tanks. Aussi, ces tanks ne sont pas entretenus depuis plus de deux ans maintenant » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, janvier 2016).

Ainsi, le problème d'accaparement de l'eau à Luhwindja est devenu un problème de santé publique. Son insuffisance et le fait qu'elle ne soit pas potable sont à la base des problèmes d'hygiène et de nombreuses maladies. Un infirmier du centre de santé de Cinjira⁴ témoigne :

« L'eau que consomme la population de Cinjira n'est pas bien traitée ; elle n'est pas potable. Le problème se pose depuis le point de captage. Ça fait deux jours maintenant que coule de l'eau sale, de l'eau boueuse de ces robinets. Il n'y a aucune mesure d'épuration d'eau qui est faite avant qu'elle soit envoyée à la population pour consommation. Les cas de diarrhées et de gastro-entérite sont les plus fréquents ici [...]. Nous avons déconseillé aux ménages d'utiliser l'eau de ces robinets pour la boisson et la cuisson. Nombreux vont alors chercher de l'eau propre ailleurs » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, juin 2016).

Aussi, du point de vue écologique, l'assèchement de certaines sources d'eau a également causé la disparition de certaines espèces aquatiques, comme le prétend un paysan :

« Banro nous a pris nos sources d'eau et tout ce qu'il y avait dedans. Les crabes et les grenouilles que nous mangions ont également disparu avec l'assèchement des eaux » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, janvier 2016).

⁴ Cinjira est l'un des villages de Luciga. C'est là que la société Banro a érigé le site de relocalisation de la population qu'elle a par la suite délocalisé afin de construire son usine et mener à bien ses activités.

2.1.3. Souffrances des orpailleurs artisanaux

L'assèchement de certaines sources d'eau a été causé non seulement par les travaux de forage effectués par Banro pendant sa phase d'exploration, mais aussi par le détournement des rivières. En effet, pour approvisionner son usine, la société a dû détourner une rivière. Ceci a eu un impact sensible sur l'activité des paysans qui extraient de l'or dans les cours d'eau. Le débit de l'eau ayant baissé, l'or drainé par le courant s'est raréfié. Un artisan minier nous explique :

« Avant que la rivière Nakalindi ne soit détournée, nous y ramassions beaucoup d'or, généralement après les tombées de pluie. Aujourd'hui, cette rivière n'a presque plus d'eau en aval de l'endroit où elle a été détournée. Il y a même des endroits où la rivière s'est complètement asséchée alors qu'il n'y a pas un an l'eau y coulait encore. Et lorsque la pluie tombe, l'eau n'y coule plus avec autant de pression qu'avant. Et par conséquent, nous n'arrivons plus à y recueillir de l'or comme avant » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, janvier 2016).

L'eau joue un rôle capital dans l'activité d'exploitation minière artisanale. Certains sites ont connu des problèmes d'assèchement de sources d'eau lors des travaux de forage ; cela a considérablement porté préjudice à l'exploitation artisanale de l'or. N'ayant plus accès à l'eau dans ces sites, les orpailleurs artisanaux doivent faire des choix. Des recours doivent ainsi être envisagés sous peine d'abandonner l'exploitation par manque de rentabilité : acheter des bidons d'eau pour alimenter les loutres, acheminer les sacs de sable venant des puits dans des endroits où l'eau coule encore ou dévier l'eau de pluie et la conduire vers le site. Un exploitant minier artisanal exposé au problème d'accès à l'eau nous confie :

« En plus de l'or, l'eau est devenue une autre ressource rare et précieuse qu'on recherche ici. L'eau est devenue une question casse-tête dans nos sites [...]. Après que Banro nous ait [*sic*] chassés du site de Mbwege, nous sommes allés nous débrouiller dans le site de Lukunguri et dans celui de Kadumwa. Mais malheureusement, ces sites n'ont pas d'eau. L'activité minière y est très difficile. Le lavage de la terre provenant des carrières afin d'isoler l'or exige la disponibilité permanente de l'eau et une quantité importante. Or, la source d'eau qui approvisionnait Kadumwa a tari suite aux travaux de forage de Banro. La société avait aménagé un robinet de secours dans la vallée, mais qui ne peut remplacer cette source qui coulait de la montagne jusqu'à la vallée et qui nous servait tous, les ménages et les orpailleurs artisanaux. Aujourd'hui, pour nettoyer le sable venant des puits, il faut acheminer des bidons et des bidons d'eau du robinet à la loutre, il faut payer des gens qui vont faire ce travail [...]. D'autres orpailleurs artisanaux choisissent de transporter les sacs de sable venant des puits vers une source d'eau. Ceci n'est pas non plus évident, car c'est sur la tête qu'ils les portent ;

ils doivent marcher longtemps pour trouver une source d'eau où il n'y a pas trop de monde. Ce problème d'eau rend le travail d'orpailleur encore plus pénible » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, juin 2016).

Lorsqu'il pleut, certains orpailleurs tentent de canaliser l'eau de pluie de façon à l'orienter vers le site pour approvisionner leurs loutres. Cette alternative provoque parfois des éboulements de terre, ce qui est fatal pour les populations locales qui vivent en amont ou en aval. Par ailleurs, si le processus d'extraction de l'eau devient plus pénible, la production est quant à elle plus faible. Le prix imposé par le marché de l'or ne tient pas compte des conditions difficiles dans lesquelles s'effectue l'exploitation artisanale de l'or. Certains orpailleurs mutent alors vers des sites où les conditions de travail sont encore favorables, d'autres changent d'activité ou migrent en ville pour rechercher de l'emploi. Beaucoup se retrouvent ainsi éloignés de leurs familles tandis que leur situation se précarise.

2.2. Potentielle pollution et contamination des eaux par le cyanure utilisé dans l'exploitation industrielle

Dans son processus d'extraction de l'or, la société Banro utilise le cyanure pour agglomérer les fines particules d'or au sein d'un ensemble de roches broyées. Une fois utilisé, le cyanure est rejeté dans un lac artificiel construit sur une rivière déviée qui recueille les eaux usées contenant des produits toxiques venant de l'usine. Ce réservoir est localement appelé « lac à cyanure » ou « lac Jubi ». Le rejet de cyanure dans l'environnement, bien que contenu dans un bac jugé suffisamment sécurisé par l'entreprise minière, alimente les craintes de la communauté locale. Un paysan exprime son inquiétude en déclarant :

« Nous avons vu des vaches qui sont mortes sur le champ après qu'elles aient bu de l'eau du lac Jubi. Ce lac constitue un réel danger pour nous. Tôt ou tard, cette eau toxique stockée là causera de graves tragédies dans ce village » (extrait d'un entretien avec un paysan, Luhwindja, juin 2016).

Aucune étude n'a jusqu'ici été réalisée pour évaluer le risque environnemental que présente le « lac à cyanure » à Luciga. Cependant, la population est consciente que les produits chimiques que contient cette eau ont des conséquences sur leur santé, la végétation, les ressources en eau et l'air. Cette communauté ne cesse de lancer des cris d'alarme, sans que personne n'intervienne en sa faveur. Selon un habitant de Luhwindja :

« Le cyanure est une substance dangereuse sur le long terme. Ces matières en suspension rejetées dans l'air et qui s'infiltrent dans le sol détruisent la végétation, dégradent la qualité de l'air, des eaux souterraines et les écosystèmes aquatiques. Nous devons tous nous méfier de ce "lac à

cyanure” c’est une vraie bombe à retardement [...]. Nos sources dites “d’eau potable” ne le sont plus. Elles sont en plein processus de contamination par l’infiltration des eaux toxiques du lac à cyanure. Même si Banro le nie encore aujourd’hui, tôt ou tard, elle nous donnera raison [...]. Notre malheur est que nous sommes sans défense. Nous n’avons pas de gouvernement pour nous protéger. Aucun service de l’État n’est venu étudier l’impact environnemental du lac à cyanure ; personne n’est venu vérifier si le réservoir a bien été aménagé. Nos autorités locales font également la sourde oreille. Seuls les activistes de la société civile essayent de dénoncer ce genre de violation des droits fondamentaux. Ils sont intimidés, menacés et parfois arrêtés pour ça » (extrait d’un entretien avec un paysan, Luhwindja, juin 2016).

La communauté locale est même certaine que le « lac à cyanure » est à l’origine de certaines maladies fréquentes dans ce milieu. Une infirmière d’un centre de santé affirme cela en disant :

« Au cours des dernières années, les populations vivant autour du “lac à cyanure” souffrent de plus en plus de dermatose. Nous pensons que les eaux que cette population boit ou utilise pour le bain sont responsables de ces maladies. Banro est d’ailleurs bien consciente que ce lac infecte les eaux de surface ou des sous-sols et que cela affecterait la population d’une manière ou d’une autre. En juillet 2016, la société nous avait fait parvenir 240 cas de personnes souffrants de gale et avait supporté à 100 % leurs frais de soins de santé. Cela n’est pas une simple œuvre de charité » (extrait d’un entretien avec un paysan, Luhwindja, janvier 2017).

Aussi, les paysans pensent que la toxicité de ces eaux les atteint par évaporation. L’un d’entre eux déclare :

« Avant, on profitait de la pluie pour puiser de l’eau. Mais aujourd’hui, on ne peut plus le faire. Partout à Luhwindja, les médecins ont conseillé aux gens de ne plus utiliser l’eau de pluie, car elle contient des produits toxiques qui se seraient évaporés du “lac à cyanure”. Aujourd’hui, l’eau de pluie a un goût bizarre et une tout autre coloration » (extrait d’un entretien avec un paysan, Luhwindja, janvier 2017).

On ne peut pas limiter les dommages que cause le cyanure, car même sa dégradation chimique recourt à des produits qui sont également des polluants (Amegbey & Adimado 2003). Certains répendent du chlore dans l’eau polluée pour détruire le cyanure, mais il s’agit aussi d’une pollution secondaire (*ibid.*).

Si aucune étude n’a été menée à ce jour sur l’impact du lac, les révélations de la population, les constats des médecins et l’implication de l’entreprise Banro dans le soin des victimes posent toutefois des questions sérieuses. Aussi, l’étude des effets de tels réservoirs de retenue de cyanure dans d’autres pays a tendance à confirmer les dires des médecins de

Luhwindja. En effet, le Ghana avait connu en juin 1997 un rejet de cyanure de la mine d'or de Teberebie qui avait tué les écosystèmes aquatiques de la rivière Angonaben et privé les agriculteurs et les ménages d'eau (Aubertin *et al.* 2002). De plus, l'un des accidents les plus meurtriers – qualifié de pire désastre écologique en Europe de l'Est – est celui de la rupture du bassin de décantation de la mine de Baia Mare de la société industrielle Aurul en Roumanie en 2000. Ce bassin recueillait environ 100 000 mètres cubes d'eaux usées contenant des boues de métaux lourds et de cyanures rompus. Cet accident a pollué la rivière Tisza et le Danube et a tué plus de 100 tonnes de poisson. Près de 19 espèces protégées ont été éradiquées dans ces eaux et l'eau potable de près 2,5 millions de Roumains a été contaminée. Dans certains endroits du Danube, la présence de cyanure s'élevait de 20 à 50 fois la concentration acceptable.

« Et même si les dommages ne se manifestent pas aujourd'hui, qu'advient-il de cet environnement après que le contrat d'exploitation de Banro a pris fin ? », s'interroge un paysan. Toujours est-il que les sites des anciennes mines d'or sont rarement inertes. Ils continuent de manière permanente et dramatique à polluer les eaux de surface et les nappes souterraines en particulier, ainsi que tout l'environnement en général (Libaude *et al.* 1992 ; Cottard & Marroncle 2001).

Conclusion : vers la déterritorialisation

L'accaparement de l'eau à Luhwindja est un phénomène plus politico-économique qu'humanitaire. Les investisseurs s'inscrivent dans des programmes de développement émis par les pays hôtes souhaitant lutter contre la faim et la pauvreté. La société Banro, à travers sa fondation Banro, a même été récompensée en 2015 du prix de « meilleur programme d'investissement social », et, en 2016, elle a reçu le prix « développement communautaire et contenu local » pour son programme dit « d'investissements sociaux » (Jones 2016).

Nous venons toutefois de constater l'étendue des dégâts causés par Banro sur le territoire de Luhwindja. Ce cas montre comment d'une initiative de l'État congolais visant à lutter contre la pauvreté par la croissance économique liée à l'exploitation minière, on aboutit à la précarisation et à la détérioration des communautés locales et de leur milieu de vie. Non seulement ces initiatives sont loin d'atteindre les objectifs escomptés de lutte contre la pauvreté, mais elles présentent aussi, directement ou indirectement, des impacts socio-écologiques lamentables qui renforcent les situations de pauvreté.

En effet, les instigateurs de nombreux projets de développement considèrent l'eau, la terre et d'autres ressources naturelles comme étant isolées les unes des autres ; ils les évaluent dans une perspective économique. Pourtant,

ces ressources sont interconnectées et ne sont pas de simples intrants dans un processus de production. Le cas de Luhwindja est éloquent en ce sens qu'il démontre que la terre et les eaux de surface ou de sous-sol sont étroitement liées ; elles ne peuvent être réduites à des facteurs de production, comme l'entendent les investisseurs et les États hôtes dans le cadre de l'exploitation des ressources. Celles-ci représentent avant tout une identité pour les peuples autochtones et constituent des moyens de subsistance nécessaires. En effet, on ne peut dissocier un peuple de son milieu ni de ses ressources, tout comme on ne peut le dissocier de son histoire, de sa culture et de son identité. Ces facteurs sont liés et interconnectés, comme dans une logique de réseaux ; ils forment le *territoire*. Cependant, la logique modernisatrice dont procède la réforme minière tend à détacher le territoire de sa culture et le peuple de son identité ; elle conduit à une situation de « déterritorialisation », selon les propos de Peemans (2002).

Notre étude révèle que l'accaparement de l'eau comporte d'importantes implications sur les droits fondamentaux de l'homme, notamment les droit d'accès à l'eau, à l'alimentation, à la santé, etc., et pour les peuples autochtones, les droits particuliers sur le territoire et sur les ressources ancestrales qui s'y trouvent (Savioria & D'Odoricob 2013). Les États des régions ayant connu ce phénomène d'accaparement de l'eau sont pour la plupart incapables à garantir les droits des populations. Par contre, ils favorisent les intérêts des privés, portés à travers des projets dits de « développement » qui violent les droits des communautés locales et ont un impact négatif sur leurs conditions de vie.

Le territoire de Luhwindja se trouve ainsi contesté, fragilisé et détruit par la quête de l'or. L'exclusion d'un peuple de son territoire est une réelle catastrophe sociale, culturelle et politique. Il convient dès lors de mettre au jour et de dénoncer les exactions dont sont victimes ces communautés, mises à mal par les investisseurs étrangers. La protection des intérêts de la population apparaît impossible dès lors que les politiques perçoivent le territoire comme une ressource économique, un milieu dont on tire des bénéfices. Ainsi, il conviendrait, afin de lutter contre l'accaparement de l'eau ou de la terre et de ses conséquences néfastes, de repenser le territoire comme un milieu de vie, offrant une variété de ressources (matérielles ou symboliques) qui garantissent les conditions de survie à ses habitants.

Bibliographie

- Ansoms, A. & T. Hilhorst (éd.). 2014. *Losing your land: Dispossession in the Great Lakes*. Woodbridge : James Currey.
- Amegbey, N.A. & Adimado, A. 2003. « Incidents of cyanide spillage in Ghana ». *Transactions of the Institution of Mining and Metallurgy* 112 (2) : C126-C130.
- Aubertin, M., Bussi re, B. & Bernier, L. 2002. « Environnement et gestion des rejets miniers ». Manuel sur c d rom. Montr al : Presses internationales polytechniques.
- Banque mondiale. 2009 (avril). « West Bank and Gaza, assessment of restrictions on Palestinian water sector development ».
- Baraka, J., Nyenyezi, B.A. & Ansoms, A. 2017. « Zones  conomiques sp ciales en RDC : vers l'accaparement des terres ? Perceptions des paysans du site-pilote de Maluku ». In Nyenyezi, B.A., Geenen, S., Ansoms, A. & Omasombo Tshonda, J. *Conjonctures congolaises 2016. Glissement politique, recul  conomique*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC & CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n  91).
- Claessens, K., Mudinga, E. & Ansoms, A. 2012. « L'accaparement des terres par les  lites en territoire de Kalehe ». In F. Reyntjens, S. Vandeginste & M. Verpoorten ( d.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2012-2013*. Paris : L'Harmattan, pp. 187-208.
- Cottard, F. & Marroncle, J.-L. 2001. «  valuation environnementale du site de l'ancienne mine d'or de La Messette (Aude) ». Concession de Malabau. BRGM/RP-50675-FR, 160 p.
- Djir . M., avec la collaboration de Keita, A. & Diawara, A. 2012. *Investissements agricoles et acquisitions fonci res au Mali : tendances et  tudes de cas*. Londres/Bamako : IIED/GERSDA.
- FECQ. 2014 (novembre). « La gestion de l'eau au Qu bec et dans le monde ». 78  congr s ordinaire.
- Franco, J. *et al.* 2014. « The global water grab: a primer ». The Transnational Institute (TNI). Disponible en ligne sur : <https://www.tni.org/en/publication/the-global-water-grab-a-primer> (consult  le 22/08/2017).
- Galland, F. 2012. « Eau et environnement : quels enjeux de s curit  pour le continent africain ? ». *G o conomie* 1 (60) : 39-48.
- GRAIN. 2012 (ao t). « Ru e vers l'or bleu en Afrique. Derri re chaque accaparement de terres, un accaparement de l'eau ». Disponible sur : <https://www.grain.org/fr/article/entrees/4566-ruce-vers-l-or-bleu-en-afrique-derriere-chaque-accaparement-de-terres-un-accaparement-de-l-eau>
- Hassan, A.R. 2008. « Les Nations unies et le probl me de l'eau dans le monde : essai sur ONU-EAU ». M moire, Universit  du Qu bec   Montr al.
- Hugon, P. 2005. « L'eau est-elle un bien priv  ou public ». In C. Baron, *Soci t  civile et marchandisation de l'eau : exp riences internationales*. Paris : Presses universitaires du Mirail (coll. « Sciences de la soci t  »).

International Land Coalition. 2011. Global assembly 2011, Tirana, Albania. Disponible en ligne sur : <http://www.landcoalition.org:about-us/aom2011/tirana-declaration>

Jones, M. 2016. « La Fondation Banro remporte le prix “Développement communautaire et contenu local” lors de la remise des prix de l’industrie minière de la RDC, à Lubumbashi ». Banro Coporation, News Events. Disponible sur : <https://www.banro.com/news-events/news-releases/la-fondation-banro-remporte-le-prix-developpement-communautaire-et-contenu-local-lors-de-la-remise-des-prix-de-l-industrie-miniere-de-la-rdc-a-lubumbashi> (consulté le 20/11/2017).

L. [nom incomplet], S. 2017. « Le problème de l’eau dans le monde : bilan à la lumière de la conférence de Mexico ». Disponible sur : <https://docs.school/sciences-politiques-economiques-administratives/ecologie-et-environnement/etude-de-cas/probleme-eau-monde-bilan-lumiere-conference-mexico-34076.html> (consulté le 18/08/2017).

Le Hay, M. 2013. « La question de l’eau dans les relations israélo-palestiniennes : un conflit insoluble ? ». Disponible sur : <http://www.lesclesdumoyenorient.com/La-question-de-l-eau-dans-les.html> (consulté le 25/08/2017).

Libaude, J. *et al.* 1992. « Haldes aurifères de l’ancienne mine du Châtelet (Creuse). Caractérisation et évaluation des risques liés au dépôt ». Rapport BRGM R35105, 52 p.

Marion, S. 2012. *Anthropologie de l’espace – Habiter, fonder, distribuer, transformer*. Paris : Armand Colin.

Mérino, M. 2008 (décembre). « L’eau : quels enjeux pour l’Afrique subsaharienne ? » Fondation pour la recherche stratégique.

Mikaïl, B. 2005. « L’eau, un enjeu environnemental aux répercussions géopolitiques ». *Revue internationale et stratégique* 60 (4) : 139-148.

Mudinga, M.E. 2013. « Conflits fonciers à l’Est de la RDC : au-delà de la confrontation entre rwandophones et autochtones à Kalehe ». In F. Reyntjens, S. Vandeginste & M. Verpoorten (éd.), *L’Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2012-2013*. Paris : L’Harmattan, pp. 195-218.

Nyenyenzi, B.A. & Ansoms, A. 2016. « Droit et conflits fonciers à Bukavu : vers une anthropologie de mécanismes juridictionnels de résolution des conflits ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.), *Conjonctures congolaises 2015*. Paris/Tervuren : L’Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 87), pp. 255-227.

OGP. 2015 (mai). « Évaluation des impacts des investissements miniers de Banro corporation sur les droits humains en République démocratique du Congo. Cas de la délocalisation des communautés locales par Twangiza Mining sarl dans la chefferie de Luhwindja au Sud-Kivu ». Maison des mines du Kivu, Bukavu.

OMS. « Les maladies liées à l’eau ». Disponible sur : http://www.who.int/water_sanitation_health/diseases/schisto/fr/ (consulté le 11/09/2017).

ONU. 2015. « La population mondiale devrait atteindre 9,6 milliards en 2050 ». Site de l’Association Adéquations. Disponible sur : http://www.aequations.org/IMG/article_PDF/article_a985.pdf (consulté le 11/09/2017).

- Paquerot, S. 2007. « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux ». *Lex Electronica* 12 (2) : 1-28.
- Payen, G. 2007 (mai). « Faim, eau et agriculture, enjeux mondiaux pour l'eau ». Audition par le Conseil économique et social.
- Peemans, P. 2002. *Le Développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement et les histoires du « développement réel » dans la seconde moitié du XX^e siècle*. Paris : L'Harmattan.
- Petitjean, O. 2015. « Accaparement des terres, accaparement de l'eau ». Partage des eaux. Ressources et informations pour une gestion juste et durable de l'eau. Disponible sur : <https://www.partagedeseaux.info/Accaparement-des-terres-accaparement-de-l-eau> (consulté le 19/08/2017).
- PNUE. 2011. « Problématique de l'eau en République démocratique du Congo. Défis et Opportunités ». Rapport technique.
- Programme mondial pour l'Évaluation des Ressources en Eau (WWAP). 2017. « L'eau et les biocarburants ». Disponible sur : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/facts-and-figures/all-facts-wwdr3/fact-22-water-biofuels/> (consulté le 30/08/2017).
- Reiner, M. 2012. « L'accaparement de l'eau au cœur des transactions foncières au Sud ». Disponible sur : <https://www.farmlandgrab.org/post/view/20934-l-accaparement-de-l-eau-au-coeur-des-transactions-foncieres-au-sud> (consulté le 19/08/2017).
- Santos, R. 2014. « L'accaparement mondial des mers ». Programme justice agraire (TNI), Masifundise et Afrika Kontakt.
- Savioria, A. & D'Odoricob, P. 2013. « Global land and water grabbing ». *PNAS* 110 (3) : 892-897.
- Sylla, I. 2011. « Rumeurs et frayeurs autour de l'eau dans le monde ». ICT4D.
- UN Water. 2015. « L'eau dans un monde durable. Faits et chiffres ». Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau.
- Van Kote, G. 2012 (juin). « L'accaparement caché des ressources en eau de l'Afrique ». *Le Monde*.
- WMR. 2012 (avril). « L'accaparement de la planète : la terre, l'eau, l'air ». Disponible sur : <http://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/laccaparement-de-la-planete-la-terre-leau-lair/> (consulté le 24/08/2017).